



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
11 JUIN 2025

Le onze juin deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le cinq juin deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Bernard MAYER, Joëlle BENALET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

**REPRESENTES** : Dominique PELLEGRIN à Jacques GAÏOLI, Alain ARIA à Jacques DECORDE, Jocelyne PASTOR à Claire BLANC, Yvon CASTINEL à Martine CHABERT, Diana PELLETIER à Fabienne RAMOND, Guy GARCIN à Bernard RAMOND, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-052	<b>Subventions</b>  Désimperméabilisation et Végétalisation de la cour de l'école Prévert – Demande de subvention auprès de la Région – Dispositif « Nos Communes d'abord »
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lambesc est engagée dans un projet de transformation des cours d'écoles en « cours résilientes », elle poursuit plusieurs objectifs :

- Atténuer les effets des îlots de chaleur,
- Renaturer les espaces par intégration accrue de végétation,
- Créer des environnements propices à l'épanouissement des élèves et des équipes éducatives, tout en répondant aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, la commune a engagé le projet « bien-être à l'école » et à bénéficier de l'accompagnement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE13) pour mener une démarche de programmation participative.

Cette démarche a mobilisé l'ensemble des parties prenantes de l'école élémentaire Jacques Prévert, désignée école pilote, incluant les élèves, les enseignants, les parents d'élèves, les services communaux, et les élus.

A l'issue de cette phase participative, une étude technique réalisée par un bureau d'études a permis de définir un programme cohérent d'aménagement et de chiffrer les travaux. L'aménagement des espaces extérieurs a été décomposé en quatre espaces thématiques :

- ✓ Lot 1 : Espace intitulé « Calme »
- ✓ Lot 2 : Espace intitulé « Fraîcheur »
- ✓ Lot 3 : Espace intitulé « Sport »
- ✓ Lot 4 : Espace intitulé « Accueil »

La cour de l'école, d'une surface de 3 650 m<sup>2</sup>, fera l'objet d'une désimperméabilisation à hauteur de 50%, soit 1 825 m<sup>2</sup>. Ce projet ambitieux vise à transformer en profondeur la qualité des espaces extérieurs de l'école, au service du bien-être des enfants et de la transition écologique du territoire

Ces travaux sont estimés à environ **494 560.00 HT** soit 593 472.00 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention de la Région Sud de 50% plafonnée à 400 000 € dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord ».

#### **Le plan de financement prévisionnel de cette opération se définit comme suit :**

<b>Financeurs</b>	<b>Dispositifs</b>	<b>% de participation</b>	<b>Montant de la Subvention</b>
<b>REGION SUD</b>	Nos communes d'abord 50% de 400 000 € HT (Plafonné)	40,44 %	200 000,00 €
<b>AGENCE DE L'EAU</b>	Gestion durable de l'eau Désimperméabilisation et déconnexion des eaux pluviales : 50% de 219 000 € HT (Plafonné)	22,14 %	109 500,00 €
<b>DEPARTEMENT</b>	Provence Verte - Attribuée	13,10 %	64 792,00 €
<b>LAMBESC</b>	Autofinancement	24,32 %	120 268,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>494 560.00 €</b>

**Après en avoir délibéré**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 013-211300504-20250611-DB\_2025\_052-DE



- **DECIDE** d'approuver ces travaux d'un montant de 494 560.00 € HT pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école Prévert
- **SOLLICITE** auprès de la Région Sud l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % de 400 000 € dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord »
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**

**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 013-211300504-20250611-DB\_2025\_052-DE